



MAIRIE DE PARIS 

Union Sportive de l'Enseignement
du Premier degré
167 Boulevard de la Villette 75010 PARIS
Tel : 01.53.38.85.18
mail : contact@usep75.fr

Direction de la Jeunesse et Sports
Bureau des Écoles du Sport
25, Boulevard Bourdon 75004 PARIS
Tel : 01.42.76.32.02
Tel : 01.42.76.28.30

Paris, le mardi 16 octobre 2018

FOOTBALL saison 2018-2019

POUSSINS, PUPILLES EXCELLENCE et HONNEUR

I. DEBUT DES RENCONTRES

Mercredi 07 novembre 2018

II. COMPOSITION DES EQUIPES – "TRES IMPORTANT"

Toutes les rencontres Poussins et Pupilles Excellence se dérouleront dans la mesure du possible

- sur un demi terrain de football voire sur un quart de terrain pour les poussins
- Equipes de 7 joueurs dont 1 gardien de but + 3 remplaçants (nombre adaptable)



III. TERRAINS

Comme nous venons de le voir, ils sont très divers. Les rencontres sont avant tout éducatives.

Les buts de fortune seront donc autorisés.

IV. REGLES

Le règlement USEP est à votre disposition sur simple demande par mail.

V. CATEGORIES D'AGE ET DUREE DES RENCONTRES

POUSSINS	2009 - 2010	2 X 12 min
PUPILLES	2007 - 2008 - 2009	2 X 15 min

Les enfants nés en 2009 peuvent jouer soit en POUSSINS soit en PUPILLES.

Pour cela il conviendra d'entourer, sur la licence de l'enfant, la catégorie choisie (PO ou PU) et de rayer celle qui n'est pas retenue pour lui.

Les organisateurs des rencontres pourront néanmoins adapter les temps de jeu aux situations particulières rencontrées.

VI. BALLONS

Ils doivent être adaptés à la taille des enfants.

PO et PU : ballons T4



VII. FEUILLES DE MATCHES

ETABLIR UNE FEUILLE PAR RENCONTRE, EN UTILISANT LES FEUILLES DE MATCHES JOINTES A CE CALENDRIER. LES REMPLIR SOIGNEUSEMENT ET COMPLETEMENT EN INDIQUANT :

- Nom, prénom, numéro de licence des joueurs et des animateurs
- Catégorie : PO, PU
- **Poules : 1, 2, 3, etc ... Très important**
- Indiquez lisiblement le résultat.

LA COMMISSION SPORTIVE N'HOMOLOGUERA QUE LES FEUILLES SOIGNEUSEMENT ET COMPLETEMENT REMPLIES.

(Si une association constate une anomalie (licences, photographies, ...), elle **doit porter une réclamation** au dos de la feuille de rencontre pour que la commission soit saisie du litige et statue.

Certaines Associations Sportives seront responsables de terrain, dans ce cas leur remettre les feuilles de matchs. Elles sont chargées de les transmettre à l'USEP Paris, toutefois s'il n'y a pas de responsable de terrain, c'est l'équipe vainqueur qui aura la charge d'expédier la feuille de match. En cas de match nul, c'est l'équipe qui a le plus petit n° dans la poule qui aura la charge de l'expédition.

Par téléphone : 01.53.38.85.18 - Par fax : 01.40.40.14.47 – Par e-mail : resultats@usep75.fr
Par courrier USEP Paris 167 Boulevard de la Villette 75010 PARIS

Chaque responsable d'association veillera à ce que ses animateurs soient informés de ces dispositions.



VIII. LICENCES

Les rencontres organisées par l'USEP ne sont ouvertes qu'aux enfants dûment licenciés à l'USEP encadrés par des animateurs dûment licenciés à l'USEP. Cette règle est la règle minimale exigée par toute fédération sportive.

Les licences, preuve d'appartenance à notre fédération sportive, garantissent l'assurance de leurs titulaires en cas d'incident et d'accident lors des déplacements et des compétitions. Elles sont en outre la principale ressource de l'USEP Paris et lui permettent de remplir matériellement sa mission.

Leur présentation et leur description sur les feuilles de matches seront donc obligatoires dès la première rencontre.

SUITE AUX DECISIONS PRISES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2001, LA PRESENTATION DE LA LICENCE REVETUE D'UNE PHOTOGRAPHIE DE SON TITULAIRE SERA OBLIGATOIRE AVANT CHAQUE RENCONTRE. IL SERAIT BON POUR UNE BONNE EDUCATION A LA VIE ASSOCIATIVE, QUE LA VERIFICATION DES LICENCES SOIT EFFECTUEE PAR LES ENFANTS EUX-MEMES.

Afin de s'assurer de la stricte application de cette règle fédérale élémentaire, la commission de football a décidé de procéder à des vérifications systématiques des feuilles de matches en comparant celles-ci au listing informatisé des adhérents.



MAIRIE DE PARIS 

En cas d' « anomalies », elle a décidé d'appliquer les sanctions suivantes :

- 1^{ère} : match perdu, 0 point marqué
- 2^{ème} : non participation à la phase finale
- 3^{ème} : exclusion du championnat

CES MESURES SERONT APPLIQUEES STRICTEMENT.

Seuls les enfants scolarisés dans une école et licenciés à l'USEP Paris peuvent participer aux rencontres USEP.

Les enfants nés en 2006 (d'âge de 6^{ème}) mais scolarisés dans une école peuvent être licenciés à l'USEP Paris si un certificat de scolarité signé du Directeur de l'école accompagne la demande.

Ces certificats sont conservés à l'USEP et serviront en cas de litige.

IX. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Pour faciliter l'organisation pratique et pédagogique de chaque association, nous avons essayé de regrouper presque toujours les équipes d'une même AS sur un même terrain.

Par ailleurs, et dans le but de laisser une certaine souplesse d'organisation nous n'avons pas systématiquement indiqué d'horaire précis, mais simplement les rencontres prévues pour chaque terrain.

Néanmoins il convient de se présenter le plus tôt possible sur le lieu de la rencontre.

TRES IMPORTANT : les responsables signeront les feuilles d'utilisation des installations déposées au bureau d'accueil des stades. Pensez-y. Si vous ne signez pas les bordereaux d'occupation les installations vous seront retirées l'année suivante.



X. FORMULE SPORTIVE

Rencontres par secteurs géographiques.

Classement aux points :	match gagné	4 points
	match nul avec but(s)	3 points
	match nul sans but	2 points
	match perdu	1 point
	forfait - pénalité	0 point

Deux forfaits, sans avertir l'adversaire, entraînent l'exclusion des rencontres USEP.

XI. ARBITRAGE

Comme vous l'avez vu dans la circulaire des JEUNES OFFICIELS qui présentait la Journée dédiée à cette opération, chaque association pourra former un ou des Jeunes Officiels pour arbitrer le plus de rencontres possibles. Un livret de formation pourra vous être fourni pour chaque jeune désirant s'inscrire dans cette formation. Le règlement USEP de Football est téléchargeable sur le site de l'USEP : www.usep75.fr

Former de Jeunes Officiels au règlement Foot USEP et leur permettre d'assumer ce rôle sur les terrains doit être notre objectif.

Nous sommes avant tout des éducateurs et nous ne devons absolument pas l'oublier dans notre rôle d'animateur sportif.

Se fondant sur l'expérience de ces quatre dernières années, il a été décidé ce qui suit :

Lorsqu'une association présente un Jeune Officiel pour arbitrer une rencontre, juger la touche, s'occuper du temps (chrono) ou des feuilles de matchs (vérification des licences et remplissage de la feuille de match) ce sont obligatoirement ces enfants qui officieront. En cas de litige sur ce principe il faut le mentionner au dos de la feuille de match ; la commission Football statuera.



XII. QUALIFICATIONS

Pour des raisons d'organisation, les équipes poussins honneur (équipes n°2 et +) inscrites dans des poules Excellence seront reversées en phases finales Honneur par la suite. Elles ne participent pas aux phases finales Excellence.

1) Poussins et Pupilles Excellence

A l'issue des journées de rencontres de qualifications sont qualifiés pour les huitièmes de finale excellence :

**24 EQUIPES POUSSINS ET 24 EQUIPES PUPILLES SERONT QUALIFIÉS EN
HUITIÈME DE FINALE EXCELLENCE A**

**24 EQUIPES POUSSINS ET 24 EQUIPES PUPILLES SERONT QUALIFIÉS EN
HUITIÈME DE FINALE EXCELLENCE B**

1/8 POUSSINS EXCELLENCE LE 20/03/2019

1/8 PUPILLES EXCELLENCE LE 27/03/2019

Les équipes non qualifiées en « Huitième excellence » seront requalifiées en COUPE

PREMIER TOUR DE COUPE POUSSINS LE 13/02/2019

PREMIER TOUR DE COUPE PUPILLES LE 13/03/2019

DEUXIÈME TOUR DE COUPE LE 17/04/2019

TROISIÈME TOUR DE COUPE LE 22/05/2019



2) Poussins Honneur - (les équipes n°2 et +)

Les équipes Honneur (équipes n°2 et +) inscrites dans des poules excellence rejoignent les qualifications honneur.

A l'issue des journées de rencontres de qualifications :

30 EQUIPES POUSSINS HONNEUR SONT QUALIFIÉS POUR LES HUITIÈMES DE FINALE

HUITIÈMES DE FINALE HONNEUR LE 20/02/2019

Les équipes non qualifiées en « Huitième honneur » seront requalifiées en COUPE

PREMIER TOUR DE COUPE POUSSINS LE 13/02/2019

DEUXIEME TOUR DE COUPE LE 17/04/2019

TROISIÈME TOUR DE COUPE LE 22/05/2019

3) Pupilles Honneur - (les équipes n°2 et +)

Les équipes Honneur (équipes n°2 et +) inscrites dans des poules excellence rejoignent les qualifications honneur.

A l'issue des journées de rencontres de qualifications :

LES 14 EQUIPES PUPILLES HONNEUR SONT QUALIFIÉS POUR LES QUARTS DE FINALE

QUARTS DE FINALE HONNEUR LE 03/04/2019



MAIRIE DE PARIS 

FINALES

MERCREDI 12 JUIN 2019

- **Quatre Finales Coupe Poussins à quatre équipes récompensées
NORD / EST / SUD / OUEST**
- **Quatre Finales Coupe Pupilles à quatre équipes récompensées
NORD / EST / SUD / OUEST**

MERCREDI 19 JUIN 2019

- **Une Finale Poussins Excellence A à quatre équipes récompensées**
- **Une Finale Poussins Excellence B à quatre équipes récompensées**
- **Une Finale Pupilles Excellence A à quatre équipes récompensées**
- **Une Finale Pupilles Excellence B à quatre équipes récompensées**
- **Deux Finales Poussins Honneur à quatre équipes récompensées**
- **Une Finale Pupilles Honneur à quatre équipes récompensées**